

COMPTE RENDU de la SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

du 10 mai 2016 à 20 heures

Absents : **Jocelyne PROVENT** donne sa procuration à Philippe GACHE, **Chantal BIDAL** donne sa procuration à René PADERNOZ, **Cécile CELEYRON** donne sa procuration à Christian CHAPEAU, Valérie ALMAIDA.

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22 (dont 3 procurations)

ORDRE DU JOUR :

1/INTERVENTION de Frédéric LARCHIER :

Frédéric Larchier, médecin à Yenne qui consulte à la maison médicale du Faubourg de la Rivière est présent à la séance pour évoquer l'avenir de l'offre de soins sur la commune de Yenne et de ses environs. Il dit son inquiétude partagée avec ses confrères face aux mutations qui s'opèrent dans les critères de choix et les exigences souhaités par les professionnels de la santé, en vue de pallier le remplacement des médecins dans les prochaines années à venir. Il est demandé à la Collectivité de bien vouloir intégrer cette problématique dans sa réflexion politique, au risque de voir une désertification médicale de son territoire

2/ DELIBERATIONS :

Transfert de FDEC :

Lors de la séance du 17 décembre 2015, il avait été entériné par délibération le transfert d'un reliquat de FDEC (fonds départemental d'aide aux collectivités) d'un montant de 29 805 euros, en vue de son affectation à la réalisation d'un terrain multisports. Après signalement du Conseil Départemental, sur le plafond du montant de la dépense éligible pour ce type d'équipement, à 50 000 euros, le reliquat ne pourrait être obtenu dans sa globalité, qui impose une dépense de 100 000€ TTC. Il est alors proposé d'affecter ce reliquat de 29805€ sur le programme de réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie, voté au budget 2016, dont la dépense est estimée à 100 000 €TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de changer l'affectation du transfert de FDEC de 29805 € et de l'affecter au programme de réhabilitation du rez de chaussée de la mairie ; AUTORISE le maire à déposer le dossier inhérent à cette demande et à signer toutes pièces utiles.

Pour : 22 (3 procurations) contre : 0 abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION au titre du FDEC

En raison de la demande de transfert du reliquat de FDEC prévu initialement pour la réalisation d'un terrain multisports et son affectation à un autre programme, il est proposé de déposer une nouvelle demande de subvention pour ce faire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de déposer une demande de subvention au titre du FDEC 2017 au taux de 37 % sur une dépense plafonnée à 50 000 euros, avec demande de dérogation de commencer les travaux dès l'été 2016, avant même l'obtention de la subvention.

AUTORISE le maire à déposer le dossier inhérent à cette demande et à signer toutes pièces utiles.

Pour : 21 (3 procurations) contre : 0 abstention : 1 (François Moiroud)

SIGNATURE des statuts de la SEM PFCCA (société d'économie mixte des pompes funèbres de Chambéry et des communes avoisinantes):

Le 9 février 2016, il a été délibéré l'acquisition d'une action d'une valeur de 1000 euros, rendant la commune actionnaire de la SEM constituée par le service des pompes funèbres municipales de Chambéry et des communes avoisinantes. Les statuts de la dite société ayant été définitivement déposés, il convient d'autoriser la maire à les signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le maire à signer les statuts ainsi que tout autre document utile.

Pour :21 (3 procurations) contre : 0 abstention : 1 (Robert Couturier)

AUTORISATION et DEMANDE de SUBVENTION au bénéfice de la vidéo protection

Il a été évoqué lors d'une précédente séance, l'installation d'une douzaine de caméras de vidéo protections en des lieux stratégiques de la ville définis préalablement à partir d'une étude menée en concertation avec les experts de la gendarmerie.

Il convient désormais de déposer à la Préfecture la demande d'autorisation de la mise en œuvre du système et de demander la subvention en vue d'amoindrir le coût de cet investissement d'un montant prévisionnel de 30 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le maire à déposer la demande d'autorisation à monsieur le Préfet de la Savoie. Et **AUTORISE** le maire à déposer le dossier de demande de subvention au taux de 50%, auprès des services de l'Etat, et de **SIGNER** tous documents utiles pour ce faire.

Pour : 16

contre : 2

abstention : 4

ACQUISITION d'un MATERIEL INFORMATIQUE :

Le serveur informatique de la mairie n'étant plus en capacité par ses dysfonctionnements et sa désuétude, d'assumer toutes ses missions, il est proposé de faire l'acquisition, dans un premier temps, de matériels informatiques pour pallier ces avaries.

Le Conseil municipal, après avoir ouï les explications de Jean-Marc WATIER, en charge des questions d'informatique, et après en avoir délibéré, **DECIDE** de faire l'acquisition des matériels suivants : armoire de brassage, pare feu professionnel et serveur virtuel, pour la somme de 14 938 €HT. **AUTORISE** le maire à passer commande et signer tous documents utiles pour ce faire.

Pour : 22(3 procurations) contre : 0

abstention : 0

CESSIONS DE PARCELLES COMMUNALES :

lieu dit : les Vigeoz

DECIDE de procéder au déclassement d'une partie de chemin rural, après enquête publique.

Pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DECIDE de céder au prix des domaines de 40 euros le M2, une surface d'environ 53 M2, de la voirie publique désaffectée de son usage depuis plus de trente ans, qui attend la précision du document d'arpentage, et qui sera proposée par moitié à chacun des deux riverains de la dite portion de voirie.

DIT que les frais d'arpentage et d'acte seront à la charge du ou des acquéreurs.

AUTORISE le maire à signer les actes à intervenir ainsi que tous documents utiles.

Pour : 22 contre : 0 abstention : 0

3/ INFORMATIONS sur la création d'un giratoire à Landrecin

Ce sujet a donné cours à de nombreuses esquisses suggérant débats, commentaires et aussi pétitions. Le projet esquissé et les accords consentis entre le Conseil Départemental et la collectivité, validés par la signature d'une convention, ont cependant encore été remis en cause, malgré la concertation préalable avec les représentants des parents d'élèves concernés par l'insécurité de la traversée du carrefour de Landrecin et la solution préconisée.

Une nouvelle réunion a donc été programmée sur convocation du Conseil Départemental, maître d'ouvrage, avec l'ensemble des protagonistes, collectif de pétitionnaires, représentants des parents d'élèves, élus de communes avoisinantes et autres élus yennois et départementaux.

Les débats qui s'en sont suivis ont donné lieu à la réalisation d'une esquisse modifiée ainsi qu'un nouveau coût de réalisation passant de 300 000 euros à l'origine à 500 000 euros, avec dans les deux cas, la demande d'une

participation financière à hauteur de 50% de la dépense par la commune de YENNE ou d'autres communes elles aussi impactées.

Ce dernier projet reconsidéré est exposé à l'assemblée délibérante et au public, afin qu'ils découvrent les amendements récemment ébauchés et le nouveau chiffrage.

La participation budgétaire programmée en 2016 a été de 150 000 euros. Le projet présenté demande une prise en charge de la part de la commune de Yenne (et d'autres ??) de l'ordre de 100 000 euros supplémentaires. Cette nouvelle prévision de dépense, serait à prévoir sur l'exercice 2017. La commission ad hoc se réunira et présentera ses conclusions à l'assemblée délibérante lors d'une prochaine séance. Une prompt réponse est attendue par le maître d'ouvrage en vue de la programmation de ce programme par le Conseil Départemental qui devrait également prévoir son financement sur deux exercices.

4/ Point sur la révision du PLU

Christian CHAPEAU, adjoint en charge de l'urbanisme évoque le bilan de l'actuel Plan Local d'Urbanisme, laborieusement réalisé en concertation avec le groupe de travail ouvert, dont les membres sont remerciés pour leur implication. Après signature du maire, ce bilan, préalable à la modification qui va être entreprise désormais, sera transmis comme il se doit aux services compétents de l'Etat pour validation.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Le maire précise que le compromis de vente d'un terrain dans la zone de Charrey, signé entre monsieur NAIT SIDI ALI Rachid et la commune, est réglementairement caduc et la procédure définitivement close. La cession de la parcelle qui peut de nouveau être envisagée fera dans tous les cas l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance après proposition de la commission compétente.

Le maire rappelle également le Schéma départemental de coopération intercommunale qui a permis à la Communauté de Communes de Yenne de rester en l'état de l'actuelle configuration. Il conviendra maintenant de

relancer le débat pour envisager l'avenir de notre intercommunalité qui devra intégrer de nouvelles compétences dans les années à venir.

La parole est alors donnée aux Présidents des Commissions :

Jérôme PUTHON : commission travaux et déplacements,
fait le point sur les dossiers suivants :

- Aménagement de l'entrée Nord (reste l'implantation des jeux d'enfants)
- Marquage Place du Kiosque (la nouvelle signalétique au sol semble trouver l'approbation de bon nombre d'usagers du lieu)
- ZONE BLEUE dans le Bourg de YENNE – (les disques sont désormais distribués)
- Réunion avec les habitants de la Curiaz pour concertation des aménagements de sécurité à mettre en œuvre dans ce secteur.

Marie Rose DLOUHY : commission Animation

Evoque la manifestation équestre les 28 et 29 mai à YENNE sur la place du Kiosque et dans le bourg

Jean-Marc WATIER : commission communication information

Site internet : Explique que le nouveau contenu du site envoyé au prestataire est en cours de saisie par celui-ci. Après validation de la saisie, le nouveau site devrait être mis en ligne courant juin.

André Bénét, conseiller municipal, vice-président de la Communauté de Communes de Yenne, en charge de la communication, de la culture, du scolaire et des gymnases :

informe l'assemblée que le contrat de fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire arrive à échéance à la fin de l'année scolaire en cours. Comme d'habitude, les communes de la CCY lancent une consultation commune, chacune contractant individuellement avec le prestataire choisi en commun. La consultation a été lancée en l'absence de représentants de Yenne, sauf lui-même, en raison de la démission de Mme Aurore COQUEL, qui n'a pas été remplacée.

Il conviendrait, dans un premier temps, de désigner des référents siégeant à titre d'experts dans la commission scolaire, dont la restauration, de la CCY,

qui pourraient être confirmés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, avec inscription à l'ordre du jour. André Bénet précise que Mmes Marie Rose DLOUHY et Claudine BOLLIET acceptent de participer à la réunion de choix du prestataire de service, à titre d'expertes, et qu'elles présenteront leur candidature comme membres de la commission spécialisée de la CCY. Les intéressées confirmant cette information, le Conseil Municipal valide la proposition."

La prochaine séance de conseil est programmée le MARDI 7 JUIN à 20H